

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
 CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL DU 23 JANVIER 2004

SYNDICAT CASTELNAU	MAIRIE AVENSAN 23 NOV 2010 COURRIER ARRIVE
Prélèvement : 00127996 Type visite: D1 Prélevé le : vendredi 17 septembre 2010 à 12h00 par : MR BERNEDE (IPL ATLANTIQUE) Commune : AVENSAN Installation : UDI 000449 CASTELNAU Point de surveillance : S 0000000066 BOURG Localisation exacte : ECOLE	MONSIEUR LE MAIRE MAIRIE DE AVENSAN MAIRIE 3 PLACE ST PIERRE 33480 AVENSAN

Mesures de terrain	Résultats	Exigences de qualité			
		Limites		Références	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	19,9 °C				25,00
Chlore libre	<0,02 mg/L				
Chlore total	<0,02 mg/L				

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire effectuée par : IPL santé environnement durables Atlantique, BORDEAUX Réf.labo.:330110/52463

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Turbidité	0,1 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,70 Unité pH			6,50	9,00
FER ET MANGANESE					
Fer total	4 µg/l				200,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	864 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,010 mg/L				0,10
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS					
Fluorures	1,81 mg/L		1,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bactéries aérobies revivifiables à 22°C	<1 /ml				
Bactéries aérobies revivifiables à 36°C	3 /ml				
Entérocoques	0 /100ml		0		
Escherichia coli	0 /100ml		0		
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 /100ml				0

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00127996)

Eau conforme bactériologiquement aux limites de qualité. L'arrêté préfectoral du 5 novembre 2010 autorise à titre dérogatoire la distribution de l'eau avec une teneur en fluor supérieure à la limite de qualité fixée à 1,5 mg/l. La teneur en fluorures est comprise entre 1,5 mg/l et 2 mg/l, cette eau peut être consommée sans restriction pour la population adulte. Toutefois, une restriction de l'eau est indiquée pour les usages alimentaires pour les nourrissons et les enfants de moins de 12 ans. De plus, il est recommandé à la population de réduire les apports non hydriques en fluorures (sel fluoré et supplémentation médicamenteuse en particulier).

Pour le Directeur de la Délégation
Territoriale de la Gironde
l'Ingénieur principal d'études sanitaires
Gisèle Déjean

